

Tuilières : une aire d'accueil pour les gens du voyage

ACCUEIL Vallauris et Mougins unies pour livrer, mi 2010, quarante emplacements

« Pour faciliter les choses et mutualiser les moyens, nous nous sommes mariés avec Mougins ». Armand Obadia, adjoint à l'Urbanisme et au cadre de vie de Vallauris résumait ainsi, hier, les arguments du choix de l'intercommunalité.

Pourquoi? Pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage aux Tuilières. Qui sera livrée à la fin du premier semestre 2010. Ce sera seulement la 3^e dans le département (après Antibes qui a été précurseur puisqu'elle date de 1994 et Nice).

Dans notre département, on estime à environ 3000 caravanes qui transitent par an. Surtout en période hivernale.

Vallauris a fourni le terrain avec ces 5000 m² sur le site des Tuilières à côté de la déchetterie et après le site sportif. Alors que Mougins va réaliser l'accès via l'impassé du Ferrandou. C'est par là qu'arriveront les caravanes. « Nous avions le souhait de réaliser cette aire dans le secteur » précisait le maire de Mougins, Richard Galy.

Le tout est un marché de 1,3 million d'euros HT. Que les deux communes vont en partie seulement déboursier. « Notre projet ayant eu l'approbation du préfet avant fin 2007, nous allons



Hier matin, sur le site des Tuilières à Vallauris, Richard Galy, maire de Mougins, Claude Serra, sous-préfet et Armand Obadia, adjoint à l'urbanisme de Vallauris ont posé la première pierre de l'aire d'accueil des gens du voyage. (Photo Sébastien Botella)

bénéficier de 300 000 euros d'aides de l'Etat. En outre, le conseil général nous apporte aussi 398 000 euros », poursuivait M. Obadia. Le reste est partagé à 50/50.

Les deux villes se mettent ainsi en conformité avec la loi qui principalement depuis 2000 oblige les communes de plus de 5000 habitants à se doter d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Depuis 2006, un syndicat intercommunal portait le projet. En revanche, ce n'est ni ce syndicat, ni les communes qui en assureront la gestion. Mais un opérateur privé qui sera désigné dans les mois à venir.

Stationnement illégal : évacuation forcée plus rapide

« C'est un programme de qualité de 40 emplacements avec des cellules préfabriquées en béton, expliquait Armand Obadia. Avec des sanitaires et une cuisine pour chacun. Il y aura aussi deux emplacements handicapés. Les prestations seront payantes ». A cela il faut ajouter, un bâtiment d'accueil, une aire de jeux, une pelouse pour terrain de boules ou de ballons et des bancs ombragés par des ormes.

La création de cette aire donne certains avantages. Comme celui « d'obtenir plus facilement et rapidement

l'évacuation forcée de ceux qui stationnent de manière illégale sur la commune (1).

En 24 heures, le préfet peut les faire partir », notait Richard Galy. Cette mesure est aussi valable sur un terrain privé sur demande du propriétaire. « C'est vrai, ça faisait un petit moment que ce projet existait mais aujourd'hui j'ai un message optimiste et encourageant. Ce terrain est de taille suffisante et vous avez eu la sagesse de mutualiser les moyens. C'est la première aire dans le cadre d'une intercommunalité dans le département. Dans le souci d'efficience des deniers publics. Cette opération est exemplaire », s'est fé-

licité le sous-préfet, Claude Serra. Qui préfère la réponse d'une aire spécifique « au coup de force imbécile qui peut dénaturer un site ».

SOPHIE RAMBURE
srambure@nicematin.fr

1. Grâce à un arrêté d'interdiction de stationnement en dehors de l'aire d'accueil.

« Enfin une dynamique dans le département »

Denis Klumpp est le directeur de l'Association régionale d'études et d'actions auprès des Tsiganes. Il donne son avis sur la création de cette nouvelle aire pour les gens du voyage (1).

Cette aire sera la troisième dans le département, les choses avancent?

Oui, effectivement il y a aujourd'hui une dynamique. Il y a aussi un projet à Saint-Laurent, à Carros, à Mandelieu, à Cannes et à la Gode. Ce sont tous des projets financés, ce ne sont pas des vagues idées.

Pourquoi les maires s'impliquent plus?

Je l'explique par le fait qu'Antibes et Nice fonctionnent bien. Les maires doutaient d'un bon fonctionnement des aires mais quand il y a un gestionnaire compétent, ça marche. Deuxièmement, les préfets commencent à ne plus interdire les stationnements sauvages là

où il n'y avait pas d'aire. Car la loi date quand même de 1990. Troisièmement, les maires qui ne s'équipent pas vont se retrouver avec de plus en plus de stationnement sauvage à gérer. Enfin, les Tsiganes connaissent de plus en plus leurs droits.

Pourquoi les élus ont-ils traîné la patte?

Ils doutaient de l'efficacité des aires. Ensuite, jusque-là le préfet arrivait à faire partir les caravanes et enfin ils se heurtaient à l'opposition des riverains. Aujourd'hui, les maires ont compris qu'il valait mieux appliquer la loi que d'avoir du stationnement sauvage avec du piratage d'eau ou d'électricité. Là, sur les aires, c'est payant. Sur ces aires, il y a aussi un travail d'insertion sociale et d'accompagnement.

S. R.

1. L'AREAF est une association qui agit dans toute la région. Pour son action sociale elle est notamment aidée par le conseil général et la CAF. Elle est aussi impliquée dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des A-M.